

VISITE ACCESSIBILITE

FAIRE LE POINT SUR LA MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE DE VOTRE RESTAURANT / HEBERGEMENT



OBJECTIF

Disposer d'un accompagnement individuel et personnalisé
Prendre connaissance de ses obligations
Etablir un état des lieux de son établissement
Etre aidé dans la démarche administrative



PROGRAMME / DESCRIPTIF

- Prise de rendez-vous
- Visite en entreprise
- Débriefing avec le chef d'entreprise
- Restitution d'un compte-rendu avec état des lieux des non conformités.
- Réalisation du dossier administratif*
- Suivi jusqu'à la délibération de la sous-commission accessibilité

** Dans le cas d'un dépôt d'Adap, il vous sera demandé des devis en fonction de la solution choisie. Au-delà d'un mois après restitution du compte rendu et sans retour de ces documents, le dossier vous sera remis par mail ou par courrier. Il vous restera alors à compléter la partie 6.2 du cerfa 13824*03 relative au chiffrage et calendrier détaillés de la mise en accessibilité de l'établissement.*



PUBLIC

Restaurants & Hébergements



CONDITIONS & MODALITES

Durée du programme : heures / jours



TARIF

320 € HT pour un restaurant / 450 € HT pour un hébergement



CONTACT

Sabine Combaz

04 75 36 17 02 - sabine.combaz@ardeche.cci.fr

